



Direction des Finances

Réunion du 22 novembre 2024

Date de convocation : 08 novembre 2024

Délibération N° 102

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Président : M. André ACCARY

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : BRUNET-LECHENAULT Claudette, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, MARTELIN Cécile, PERRIN Viviane, ROBIN Christine

Claudette BRUNET-LECHENAULT a donné pouvoir à Jean-Christophe DESCIEUX, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Evelyne COUILLEROT à Jean-Marc HIPPOLYTE, Cécile MARTELIN à Arnaud DURIX, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Christine ROBIN à Jean-Patrick COURTOIS.

Secrétaire de séance : DESCHAMPS AMELLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-1,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Finances,

Considérant la nécessité de garantir la continuité de l'action du Département avant l'adoption de son budget pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser, avant le vote du budget primitif 2025, la réalisation des dépenses d'investissement (hors autorisations d'engagement) dans la limite de 25 % des montants inscrits en 2024, par chapitre, au budget principal ainsi qu'au budget annexe du Centre de Santé Départemental.

Le montant et l'affectation de ces dépenses sont réparties comme suit :

I. BUDGET PRINCIPAL

Chapitre		Crédits votés en 2024 (BP + DM1 + DM2)	Montant plafond (25%)
018	RSA - Revenu de Solidarité Active (Investissement)	2 110 000,00	527 500,00
20	Immobilisations incorporelles	5 184 076,21	1 296 019,05
204	Subventions d'équipement versées	6 007 145,65	1 501 786,41
21	Immobilisations corporelles	29 168 813,40	7 292 203,35
23	Immobilisations en cours	518 040,00	129 510,00
26	Participations et créances rattachées	315 986,00	78 996,50
27	Autres immobilisations financières	10 239 160,00	2 559 790,00
TOTAL		53 543 221,26	13 385 805,32



II. BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL

Chapitre		Crédits votés en 2024 (BP + DM1 + DM2)	Montant plafond (25%)
20	Immobilisations incorporelles	301 200,00	75 300,00
204	Subventions d'équipement versées	216 000,00	54 000,00
21	Immobilisations corporelles	524 800,00	131 200,00
23	Immobilisations en cours	8 000,00	2 000,00
TOTAL		1 050 000,00	262 500,00

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 29.11.2024

Publié ou Notifié le 29.11.2024

Affiché le

